https://www.valdorger.fr/concessions-funeraires/

Concessions funéraires

Pour obtenir ou renouveler une concession funéraire ou une case dans le colombarium, que ce soit au cimetière de Grainville ou de Gaillardbois-Cressenville, il est nécessaire d'en faire la demande auprès de la mairie.

Document à retourner en mairie pour :

- Une demande de concession funéraire
- Une demande de renouvellement de concession funéraire

Tarifs:

	30 ans	50 ans
Concession	120 €	200 €
Concession enfant	50 €	100 €
Cavurne	50 €	100 €
Case colombarium	500 €	800 €

Tout règlement doit être fait par chèque à l'ordre du Trésor Public joint à la demande